

MODE OPÉRATOIRE Sous-section 4 — Arrêté du 7 mars 2013	Réf. : MO-2026-014 Version : 1.0 — 11/07/2026	Niveau estimé : 1 < 100 f/L
--	--	---------------------------------------

Perçage de plaques en fibrociment amianté pour passage de gaines électriques

Document transmis à l'inspection du travail, à la CARSAT et à l'OPPBTB territorialement compétents.

1. Renseignements généraux

Entreprise	DÉMO BÂTIMENT SARL — 12 rue de l'Exemple, 75000 Paris — SIRET 000 000 00000
Activité	Électricité générale — interventions SS4 sur matériaux amiantés
Responsable de l'intervention	M. Jean EXEMPLE — Encadrant technique SS4 (attestation de compétence en cours de validité)
Opérateurs	2 opérateurs formés SS4 — attestations de compétence et aptitudes médicales à jour
Nature de l'activité	Interventions d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante (sous-section 4)

2. Description de l'intervention et processus

Matériau concerné	Plaques ondulées et cloisons en amiante-ciment (fibrociment) — amiante chrysotile lié
Technique employée	Perçage à vitesse lente avec perceuse équipée d'un dispositif d'aspiration à la source (filtration THE)
Moyens de protection du processus	Imprégnation à cœur par surfactant (gel de perçage), aspiration THE à la source, protection des surfaces au polyane
Environnement de travail	Intérieur — local technique ventilé, hors présence de tiers
Nombre de percements	8 percements Ø 20 mm maximum par vacation

3. Estimation du niveau d'empoussièrément

Processus	Empoussièrément attendu	Niveau
Perçage fibrociment + gel + aspiration THE à la source	38 f/L (valeur issue de la base de données processus de l'entreprise / campagnes de mesurage)	Niveau 1 — < 100 f/L

La valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de 10 f/L sur 8 heures est respectée compte tenu de la durée des vacations et des protections mises en œuvre.

4. Moyens de protection collective

Balilage et signalisation de la zone (panneaux « danger amiante », ruban de balilage) ; protection des sols et surfaces par film polyane 200 µm ; travail à l'humide par imprégnation au gel de perçage ; aspiration à la source par aspirateur équipé de filtres très haute efficacité (THE) ; interdiction d'accès aux personnes non autorisées pendant toute la durée de l'intervention.

5. Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire	Demi-masque filtrant à ventilation libre équipé de filtres P3 (a minima FFP3 pour les interventions de niveau 1 de courte durée)
Vêtements	Combinaison jetable de type 5, capuche portée, poignets et chevilles scotchés ; gants étanches ; surchaussures
Vérifications	Essai d'ajustement (fit-check) avant chaque vacation ; état des filtres contrôlé ; EPI à usage unique éliminés comme déchets amiantés

6. Procédures de décontamination

En fin de vacation : aspiration THE de la combinaison, retrait de la combinaison en la retournant, retrait des gants puis du masque en dernier, mise en sac immédiate des EPI jetables, lavage des mains et du visage. Le matériel réutilisable (perceuse, aspirateur) est décontaminé par essuyage humide et aspiration THE avant sortie de zone.

7. Gestion des déchets

Conditionnement des déchets (poussières, films, EPI, filtres de gel) en double ensachage étanche avec fermeture de chaque sac en col de cygne (torsion du col, repli et fixation par adhésif) et étiquetage « amiante » réglementaire ; entreposage dans un contenant fermé et identifié ; traçabilité assurée par bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA) ; élimination en installation autorisée à recevoir des déchets amiantés.

8. Organisation du travail

Durée des vacations	2 h 30 maximum sous protection respiratoire, conformément aux durées maximales réglementaires
Pauses	Pause après chaque vacation, hors zone, après décontamination
Durée totale	Intervention réalisée sur une demi-journée (2 vacations maximum)

9. Contrôles et mesurages

Contrôle visuel de la zone en fin d'intervention ; mesures d'empoussièrement sur opérateur réalisées périodiquement par un organisme accrédité afin de valider le niveau d'empoussièrement du processus ; résultats intégrés à la base de données processus de l'entreprise et à la notice de poste.

10. Procédures d'urgence

En cas d'incident (déchirure de combinaison, défaillance du masque, malaise) : arrêt immédiat de l'intervention, sortie de zone selon la procédure de décontamination, information de l'encadrant technique. Numéros d'urgence affichés sur site : SAMU 15 — Pompiers 18 — Numéro d'urgence européen 112. Trousse de secours disponible dans le véhicule d'intervention.

Rédigé par M. Jean EXEMPLE Encadrant technique SS4	Date 11/07/2026	Visa employeur
--	--------------------	----------------

Document d'exemple à visée de démonstration commerciale. Les données (entreprise, valeurs, adresses) sont fictives. Chaque mode opératoire généré par ModeOp est établi à partir des données réelles de l'entreprise et de l'intervention, sous la responsabilité de l'employeur.